

## **CONCOURS ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE**

**Ministère de la Culture et de la Communication**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 22/10/2008 8:47:19

### **FONCTIONS** Catégorie C

Les adjoints techniques participent à l'accueil du public. Ils sont chargés de la sécurité et de la protection des personnes, des biens meubles et immeubles et des locaux en utilisant tous les moyens techniques mis à leur disposition. Ils exercent leurs fonctions dans les services d'archives, les domaines nationaux, les musées nationaux, les monuments historiques, les ensembles archéologiques, les établissements nationaux d'enseignement artistique.

### **CONDITIONS** Concours externe :

Ouvert aux candidats titulaires du brevet des collèges ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, âgés de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année du concours. **Concours interne** :

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins quatre années de services publics. **Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves orales d'admission, les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite d'admissibilité une note au moins égale à 30/60, après application des coefficients.**

### **Externe Interne**

#### **Admissibilité**

1. Résolution de problèmes faisant appel aux facultés de raisonnement et de logique du candidat. (durée : 2 h ; coefficient : 2).
  2. Résumé au 1/10 d'un texte de 400 mots environ. (durée 1 h ; coefficient : 2).
- Etablissement d'un rapport, sur la base d'un sujet exposant une situation à laquelle un adjoint technique peut-être confronté. (durée : 2 h ; coefficient : 3).

#### **Admission**

Entretien avec le jury à partir d'un texte de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier.

(préparation : 15 mn ; durée : 15 mn ; coefficient : 4)

Entretien avec le jury, à partir d'un dossier technique relevant de l'une des dominantes du métier, préalablement choisie par le candidat.

(préparation: 10 mn; durée: 10 mn; coefficient: 2)

Entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général permettant d'apprécier les capacités du candidat à l'exercice de la fonction (durée: 10 mn; coefficient: 2).

#### **Épreuve facultative au choix**

**Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission**

traduction écrite sans dictionnaire (sauf pour l'arabe), un texte rédigé dans une des langues suivantes: anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, italien, portugais. (durée: 1h)  
éducation physique et sportive, (programmes et barèmes) (coefficient : 1).

### Dominantes du métier

**(Concours interne)** Sécurité et accueil du public, Présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée château, Intégration sur rayonnage et récolement, Établissement d'un tableau de service, à partir de données remises au candidat, et commentaire, Questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.

### Épreuve facultative de sport (concours externe et interne)

Première option course de vitesse sur une distance de 100 mètres (hommes); 60 mètres (femmes),

Deuxième option saut en hauteur,

Troisième option

*Homme Femme*

à la corde lisse, bras seuls, grimper de 4.50 mètres mesurés de l'endroit où la corde a été saisie pour la première fois, départ debout sur un pied. Au cas où la corde n'aurait pas la longueur nécessaire le candidat devrait grimper 4.50 mètres en deux fois. Le chronométrage commence au moment où le pied d'appui quitte le sol, il est arrêté à l'instant où le candidat atteint avec la main la marque supérieure. Seule l'ascension est chronométrée. Le chronométrage est arrêté pendant la descente et reprend dès qu'un pied est posé au sol. Il n'est accordé qu'un seul essai à chaque candidat à la corde lisse, avec l'aide des jambes, grimper de 3.50 mètres mesurés de l'endroit où la corde a été saisie pour la première fois. Au cas où la corde n'aurait pas la longueur nécessaire, la candidate devrait grimper 3.50 mètres en deux fois. Le chronométrage commence au moment où le pied quitte le sol ; il est arrêté à l'instant où la candidate atteint avec la main la marque supérieure. Seule l'ascension est chronométrée. Le chronométrage est arrêté pendant la descente et reprend dès qu'un pied est posé au sol. Il n'est accordé qu'un seul essai à chaque candidate

Barèmes : Femme / Homme

### Barèmes femmes

Notes 60 M Saut en hauteur (centimètres) Grimper de vitesse

20 8 s 7 136 6"

19 8 s 8 133 6" 5/10

18 8 s 9 131 7"

17 9 s 1 129 7" 5/10

16 9 s 3 127 8"

15 9 s 5 125 8" 5/10

14 9 s 7 122 9"

13 9 s 9 119 10"

12 10 s 1 116 11"

11 10 s 3 113 12"

10 10 s 5 110 13"

09 10 s 7 107 14"

08 10 s 9 103 16"

07 11 s 1 98 18"

06 11 s 3 96 3 mètres

05 11 s 5 91 2.50 mètres

04 11 s 7 87 2 mètres  
03 11 s 9 83 1.50 mètre  
02 12 s 2 78 1 mètre  
01 12 s 5 75 0.50 mètre

### Barèmes hommes

Notes 100 M Saut en hauteur (centimètres) Grimper de vitesse

20 11 s 8 168 4" 3/10  
19 12 s 0 166 5"  
18 12 s 2 162 5" 8/10  
17 12 s 4 158 6" 6/10  
16 12 s 6 155 7" 7/10  
15 12 s 8 151 8" 6/10  
14 13 s 0 147 9" 5/10  
13 13 s 2 143 10" 6/10  
12 13 s 4 138 11" 4/10  
11 13 s 6 133 12" 2/10  
10 13 s 9 128 13" 1/10  
09 14 s 2 123 14" 6/10  
08 14 s 5 116 16" 2/10  
07 14 s 8 113 17" 9/10  
06 15 s 1 106 20"  
05 15 s 4 103 sans limite de temps  
04 15 s 7 98 3 mètres  
03 16 s 0 93 2 mètres  
02 16 s 3 86 1 mètre  
01 16 s 6 83 0.5 mètre